ERTIFICAT DE FORMATION



Petzl TP Crolles

FR101

Soussigné atteste que:

Laurent Ardouin

a été évalué(e) par le Petzl Technical Partner selon les exigences de l'évaluation Petzl et a réussi à démontrer pendant l'évaluation la capacité à utiliser la solution Petzl suivante.

Nom du Module : Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur

Date du certificat : 4 Avril 2022 / Fin de validité 4 Avril 2025

Numéro d'utilisateur : FR 101 001171

Numéro de certificat : VAX 003 FR 101 22095 FR 101 001171

Lieu et date: Crolles, 6 Avril 2022

Nom du Petzl-TP et numéro : Petzl Crolles FR101

Nom de l'interlocuteur: Franck Junod

litre et poste de l'interlocuteur : Responsable Petzl Technical Institute France

Signature

Numéro du Module: VAX 003

De certificat est valable tant que le stagiaire entretient le com-pétences du contenu certifé. Ne pas se servir rentretenir ses aptitudes d'une manière, régulière per amener à une situa-tion de non-compétence, et du coup un certificat désormais non-valable. Entretenir ses capacité relève de la responsabili-té du Stagiaire et, les cas échéan de l'employeur. De certificat doit être envoyé su Pet Technicai Partner sur dennande. La signature de ce certifica indique que le Stagiaire est d'accord avec les condition générales indiquées au verso de ce document.

Nom de la personne certifiée (stagiaire)

-aurent Ardouin

Signature avec la mention "lu et approuvé"

In et aftern

3

Validité du certificat ; conditions générales



Le Stagiaire doit obligatoirement:

- 1. Satisfaire les critères d'usage et les techniques tels qu'ils sont définis dans le Module Solutions Petzl.
- 2. Respecter et suivre toutes modifications des techniques du Module Solutions Petzl transmises par Petzl et/ou le Petzl-IT et/ou le Petzl-TP et relatives à la certification de ce Module Solutions Petzl.
- 3. Réaliser et porter les coûts pour être conforme aux exigences légales en vigueur dans son pays pour les activités concernées.
- 4. Etre conforme au contenu, aux procédures et aux spécifications définis dans chaque Module Solutions Petzl que le Stagiaire prétend utiliser. Toute dérogation ne sera permise sans accord écrit au préalable par Petzl.
- 5. Avertir son Petzl-Tl immédiatement suite à un incident/accident grave.
- 6. Etre responsable de toutes actions et porter l'ensemble des coûts relatifs aux plaintes.
- Etre responsable pour toute non-conformité aux procédures et aux spécifications définies par Petzl pour tous les Modules Solutions Petzl.
- 8. Par l'usage et l'entrainement réguliers de ses capacités, entretenir d'une manière continue ses compétences liées au contenu certifié.
- 9. Reconnaître que le Module Solutions Petzl ne fait que partie de la connaissance globale du Stagiaire et ne remplace pas le besoin d'une formation globale nécessaire pour un usage raisonnable et sécuritaire dans un environnement vertical.
- 10. Suivre un stage de recyclage adapté au moins une fois par an. Maintenir vos coordonnées à jour auprès du Petzl-TP afin de recevoir toutes les mises à jour des Modules Solutions Petzl.

Le Petzl-TI et/ou le Petzl-TP peut décider, de sa propre initiative, de retirer la certification d'un Module Solutions Petzl pour n'importe quelle raison, telle que la non-conformité aux conditions générales, par écrit. A la réception d'une notification écrite du Petzl-TI ou du Petzl-TP, le Stagiaire doit arrêter immédiatement toutes formations liées au module, et également arrêter de faire référence, quelle qu'elle soit, au certificat lié au Module Solutions Petzl.